

Arrêté du 14 février 2014 portant nomination d'une fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie en qualité de régisseuse d'avances et de recettes

NOR : JUSF1404041A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et d'avances et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Considérant les demandes JMV/MF/NB/1550 du 16 décembre 2013 du directeur territorial de la protection judiciaire de la Haute-Normandie et 00214/HTT du 14 janvier 2014 du directeur interrégional Grand-Nord,

ARRÊTE

Article 1

Mme Justine PETIT, conseillère technique affectée à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie est nommée à compter du 17 février 2014 régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction, en remplacement de Mme Christiane BERGERET.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 20 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Justine PETIT est fixé à 3 800 euros.

Article 3

L'arrêté du 29 janvier 2013 portant nomination de Mme Christiane BERGERET en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la Haute-Normandie est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur territorial en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 14 février 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
La chef du bureau de l'allocation des moyens,
L'adjoint à la chef du bureau de l'allocation
des moyens,

Vincent LUBART